



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PASS SPORT

Vous avez moins de 30 ans
et vous êtes en situation de handicap ?
Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour votre
inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport